



MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT
SUPÉRIEUR, UNIVERSITAIRE,
RECHERCHE SCIENTIFIQUE
ET INNOVATIONS

La Ministre



ARRETE MINISTERIEL N° 186.../ MINESURSI/CAB.MIN/SASM/MMK/NKN/KLS/
2025 DU 12.../12.../ 2025 PORTANT SUSPENSION DES MEMBRES DU COMITE DE
GESTION DU CENTRE DE RECHERCHE AGRO-ALIMENTAIRE (CRAA)

La Ministre de l'Enseignement Supérieur, Universitaire, Recherche Scientifique et Innovations,

Vu la Constitution de la République Démocratique du Congo du 18 février 2006, telle que modifiée par la Loi n°11/002 du 20 janvier 2011, portant révision de certains articles de la constitution du 18 février 2006, spécialement en son article 93 ;

Vu La Loi n°08/009 du 07 juillet 2008 portant dispositions générales applicables aux établissements publics ;

Vu la Loi n°18/038 du 29 décembre 2018 portant Statut du Personnel de l'Enseignement Supérieur, Universitaire et de la Recherche Scientifique ;

Vu l'Ordonnance-Loi n°82-040 du 05 novembre 1982 portant organisation de la recherche scientifique et technique ;

Vu l'Ordonnance n° 22/003 du 07 janvier 2022 fixant les attributions des Ministères ;

Vu l'Ordonnance n° 24/022 du 1^{er} avril 2024 portant nomination d'un Premier Ministre ;

Vu l'Ordonnance n°24/88 du 11 octobre 2024 portant Organisation et fonctionnement du Gouvernement, modalités de collaboration entre le Président de la République et le Gouvernement ainsi qu'entre les membres du Gouvernement ;

Vu l'Ordonnance n°25/247 du 07 août 2025 portant nomination des vice-premiers ministres, des ministres d'Etat, des ministres, des ministres délégués et des vice-ministres ;

Vu le Décret-loi n°017/2002 du 03 octobre 2022 portant Code de conduite de l'agent public de l'Etat ;

Considérant les indices sérieux de culpabilité, à charge du Comité de Gestion du CRAA, pour aliénation du patrimoine immobilier du CRAA ;

Attendu que pareil comportement est sévèrement puni par la législation nationale et est constitutif de faute professionnelle grave induisant l'ouverture d'une action disciplinaire à l'égard de chacun ;

Ministère de l'Enseignement Supérieur, Universitaire, Recherche Scientifique et Innovations (ESURSI)

6-8, Boulevard TSHATSHI

B.P. 5429 KINSHASA/GOMBE, RDC

Contact : +243 898951105 ; +243 810190608 ; E-mail : contact.cabinet@minesursi.gouv.cd



Vu la nécessité et l'urgence ;

Le Secrétaire Général à la Recherche Scientifique et Innovation et le Conseil Scientifique National entendus ;

A R R E T E :

Article 1

Sont suspendus de leurs fonctions, les membres du Comité de Gestion du Centre de Recherche Agro-Alimentaire (CRAA) dont les noms et fonctions suivent :

1. Professeur **NKULU MWINE FYAMA Jules** : Directeur Général du Centre de Recherche Agro-Alimentaire (CRAA) ;
2. Professeur **CABALA KALEBA Sylvestre** : Directeur Scientifique du Centre de Recherche Agro-Alimentaire (CRAA) ;
3. Madame **KABANGA WA BANZA Odette** : Directeur Administratif et Financier du Centre de Recherche Agro-Alimentaire (CRAA).

Article 2

Sont abrogées toutes les dispositions antérieures contraires au présent Arrêté.

Article 3

Le Secrétaire Général à la Recherche Scientifique et Innovations est chargé de l'exécution du présent Arrêté qui entre en vigueur à la date de sa signature.

Fait à Kinshasa, le **12 DEC 2025**

Prof. Dr SOMBO AYANNE SAFI MUKUNA Marie-Thérèse

